

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **28 (1858)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TABLE CHRONOLOGIQUE
DU TOME XXVIII

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1858.

DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS ETC.	PAGES
28 mars 1857.	Concession pour la construction d'un chemin de fer de Berne à Signau jusqu'à la frontière lucernoise près de Kræschenbrunnen	3
4 août „	Arrêté fédéral, concernant le chemin de fer de Berne à Signau jusqu'à la frontière lucernoise près de Kræschenbrunnen	23
28 janv. 1858.	Arrêté plaçant la Gurbe sous la surveillance de l'Etat . . .	28
26 févr. „	Décret concernant l'application de l'amende édictée par la loi sur la taxe des successions et des donations	29
27 „ „	Décret divisant le cercle électoral de Brienz en plusieurs assemblées politiques	31

DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS ETC.	PAGES
1 ^{er} mars 1858.	Décret sur la répression des contraventions aux ordonnances, règlements et arrêtés du Conseil-exécutif	3
27 févr. „	Décret fixant la représentation des cercles électoraux au sein du Grand-Conseil	35
5 mars „	Loi sur la Banque cantonale	44
6 mars „	Décret conférant la qualité de personne juridique à l'institution privée de la Rutte près Bremgarten pour l'éducation de filles pauvres	57
10 et 13 avril 1858.	Décret concernant l'adoption d'un règlement pour l'examen des avocats	59
14 et 19 avril 1858.	Décret concernant l'organisation d'une école d'agriculture .	61
14 et 26 avril 1858.	Loi sur le séjour et l'établissement des ressortissants du canton	64
14 avril 1858.	Loi sur la police des pauvres	86
19 „ „	Arrêté fixant les vacations et indemnités des membres du Con-	

DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS ETC.	PAGES
	seil d'administration de la Banque cantonale	105
12 mai 1858.	Ordonnance concernant l'organisation du service divin catholique à Interlaken	106
17 " "	Ordonnance concernant la caisse hypothécaire de l'Oberland	109
28 " "	Règlement pour les examens des médecins, des pharmaciens et des vétérinaires	110
9 juin "	Ordonnance portant défense de vendre et distribuer des bulletins américains de transport à l'intérieur	128
5 juillet "	Ordonnance pour l'exécution de la loi du 14 avril 1858 sur le séjour et l'établissement des ressortissants du canton	131
17 " "	Décret sur les oppositions à mariage	151
17 " "	Décret sur les finances de réception	154
11 août "	Ordonnance concernant l'exécution de la loi du 14 avril 1858 sur la police des pauvres	157

DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS ETC.	PAGES
31 août 1858.	Convention entre les cantons de Berne et de Fribourg, au sujet de la réunion de leurs bureaux d'ohmgeld de Thœris-haus et de la Singine . . .	166
24 sept. „	Circulaire du Conseil-exécutive aux préfets, concernant les amendes et les finances de rachat de prison	169
30 oct. „	Ordonnance rapportant la défense de distiller les pommes de terre	171
3 nov. „	Règlement pour les examens en obtention de patente des avocats et des notaires	173
15 „ „	Décret fixant les traitements des préposés de la Banque cantonale	180
16 „ „	Décret modifiant l'art. 321 du code civil bernois	182
18 „ „	Décret concernant la participation de l'Etat à la ligne de l'Est-Ouest	184
20 „ „	Décret concernant la participation des communes et des	

DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS ETC.	PAGES
	corporations à l'entreprise de l'Est-Ouest	188
21 oct. 1858.	Convention conclue entre le Gouvernement du canton de Berne et le Directoire de la compagnie suisse du chemin de fer de l'Est-Ouest pour les tronçons de Bienne à la frontière bernoise près de Neuveville et de Berne à Bienne .	190
2 déc. "	Arrêté du Conseil fédéral concernant les sections du chemin de fer de Bienne à Neuveville et de Berne à Bienne .	215
13 " "	Décret abrogeant le second alinéa de l'art. 528 du code de procédure pénale	221
17 " "	Décret portant reconnaissance de la caisse bernoise de prévoyance pour les instituteurs comme personne juridique . .	222
27 " "	Arrêté plaçant le ruisseau de l'Urtenen sous la surveillance de l'Etat	223

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XXVIII

DU

BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

DU

CANTON DE BERNE.

(Nota: Le chiffre indique la page.)

A.

Agriculture. V. *Ecole d'agriculture.*

Amendes. Décret concernant l'application de l'amende édictée par la loi sur les successions et les donations, 29. Circulaire concernant les — et les finances de rachat de prison, 169.

Avocats. Loi concernant l'adoption d'un règlement pour l'examen des — et des notaires, 173.

B.

Banque cantonale. Loi y relative, 44. Arrêté fixant les vacations et indemnités des membres de son conseil d'administration, 105. Décret réglant les traitements de ses préposés, 180.

Brienz. Division du cercle électoral de —, 31.

Bulletins américains de transport à l'intérieur. Défense d'en vendre, 128.

C.

Caisse de prévoyance pour les instituteurs. Sa reconnaissance comme personne juridique, 222.

Caisse hypothécaire de l'Oberland. Ordonnance concernant cette caisse, 109.

Cercles électoraux. Décret fixant leur représentation au sein du Grand-Conseil, 35.

Chemins de fer. Concession du — de Berne à Kröschchenbrunnen, 3. Arrêté fédéral y relatif, 23. Concession du — de Bienne-Neuveville et de Berne-Bienne, 190. Arrêté fédéral y relatif, 215. Voir aussi *Est-Ouest*.

Code civil bernois. Modification de l'art. 321 de ce code, 182.

Code de procédure pénale. Abrogation du 2^d alinéa de l'art. 528, 221.

Concessions. V. *Chemins de fer*.

Conseil-exécutif. Répression des contraventions aux ordonnances, etc. du —, 33.

E.

Ecole d'agriculture. Décret sur l'organisation d'une —, 61.

Est-Ouest. Participation de l'Etat à cette ligne, 184. Participation des communes et des corporations, 188. V. aussi *Chemins de fer*.

Etablissement. V. *Ressortissants du canton*.

Examens. V. *Avocats, Médecins*.

F.

Finances de réception. Décret sur les —, 154.

Finances de rachat de prison. V. *Amendes*.

Fribourg. Convention avec ce canton pour la réunion des bureaux d'ohmgeld de Thœrishaus et de la Singine, 166.

G.

Gurbe. Arrêté plaçant cette rivière sous la surveillance de l'Etat, 28.

I.

Inland-Passage-Tickets. V. *Bulletins américains, etc.*

Interlaken. Organisation du service divin catholique à — 106.

M.

Mariage. V. *Oppositions.*

Médecins. Règlement pour les examens des —, des pharmaciens et des vétérinaires, 110.

N.

Notaires. V. *Avocats.*

O.

Oberland. Ordonnance concernant la caisse hypothécaire de cette contrée, 109.

Oppositions. Décret sur les — à mariage, 151.

P.

Pauvres. Loi sur la police des —, 86. Ordonnance pour son exécution, 157.

Pharmaciens. Leurs examens, 110.

Police. V. *Pauvres.*

Pommes de terre. Ordonnance rapportant la défense de les distiller, 171.

R.

Représentation au sein du Grand-Conseil. V. *Cercles électoraux.*

Ressortissants du canton. Loi sur le séjour et l'établissement des —, 64. Ordonnance pour son exécution, 131.

Rütte. Décret conférant la qualité de personne morale à l'institution privée de —, 57.

S.

Séjour. V. *Ressortissants du canton.*

Singine. V. *Fribourg.*

Successions. (Loi sur les —) V. *Amende.*

T.

Thærishaus, Réunion du bureau d'ohmgeld de — à celui de la Singine, 166.

Traitement. V. *Banque cantonale.*

U.

Urtenen. Le ruisseau de l'— est placé sous la surveillance de l'Etat, 223.

V.

Vétérinaires. Leurs examens, 110.

